

ont été publiées assez souvent. Comment se fait-il qu'on en fasse si peu de cas ? Serait-il vrai que la masse de notre peuple, réputé si catholique, méprise cependant ces lois que l'Eglise, dans sa sollicitude pour les intérêts temporels aussi bien que spirituels de ses enfants, a promulguées sous la conduite du Saint-Esprit ? Et, afin qu'on ne puisse plaider ignorance, je ne perdrai pas cette occasion de transcrire ici un article de l'*Ami du clergé*, en date du 27 juillet 1873, que je prends dans *La Vérité* du 9 septembre suivant. Voici :

A ceux qui partent en guerre contre les juifs et prétendent les bannir de France, il convient de rappeler que le droit canonique a fourni depuis longtemps des armes défensives contre l'influence pernicieuse de la race juive, armés qu'on a eu le tort de ne pas employer.

Voici les principales ordonnances de la législation ecclésiastique :

- 1° Les chrétiens ne doivent jamais rentrer au service de juifs, ni accepter un emploi rétribué par les juifs.
- 2° Il est interdit aux chrétiens de recourir aux soins des médecins juifs, et de prendre des médicaments préparés par les juifs.
- 3° Sous peine d'excommunication, il leur est défendu de vivre dans la même maison et dans la même famille que les juifs.
- 4° Il est spécialement interdit aux femmes chrétiennes d'accepter une place de nourrice dans une famille juive.
- 5° Il ne faut pas permettre aux juifs d'exercer des fonctions publiques qui leur donnent une autorité quelconque sur les chrétiens.
- 6° Les chrétiens ne doivent jamais assister au mariage des juifs, ni accepter leurs invitations à dîner.

Mgr Kohn, archevêque d'Olmütz, petit fils de juifs convertis au catholicisme, indique ces prescriptions et plusieurs autres dans le cours de droit canonique qu'il vient de publier. Il déclare que ces lois sont toujours en vigueur, d'après une réponse de Pie IX faite, en 1861, à une consultation des évêques de Galicie, en ajoutant : « Catholiques, pourquoi n'observez-vous pas ces lois ? Si vous les observiez, les juifs ne seraient plus rien. Si vous gémissiez sous leur domination, c'est par votre faute, et en punition de votre désobéissance à l'Eglise ! »

On se fait, en certains milieux, une bien fautive idée de la charité. Pour beaucoup de catholiques, c'est manquer à la charité